

Constitution : Macron favorable à l'inscription du droit à l'avortement « dès que possible »



Article rédigé par *La Croix*, le 05 octobre 2023

Source [La Croix] : Les faits. Emmanuel Macron a annoncé mercredi 4 octobre une extension du champ du référendum et une simplification du recours au référendum d'initiative partagée. Dans son discours au Conseil constitutionnel célébrant le 65e anniversaire de la Constitution de la Ve République, il a souhaité l'inscription du droit à l'avortement.

Face au Conseil constitutionnel, à l'occasion du 65e anniversaire de la promulgation de la Constitution, le chef de l'État s'est dit favorable mercredi 4 octobre à l'inscription du droit à l'IVG. Parmi les quelques pistes envisagées pour réformer la Constitution de la Ve République, le chef de l'État a également cité dans son allocution une extension du champ du référendum et une simplification du recours au référendum d'initiative partagée.

Référendum

Le président veut « mener à son terme » le « chantier » de l'élargissement du champ du [référendum](#), reconnaissant toutefois, qu'« étendre le champ du référendum ne saurait permettre de se soustraire au champ de l'État de droit ». Pour « permettre aux citoyens d'être davantage sollicités » et « mieux associés à la fabrique de la loi », il a appelé à « simplifier » les « procédures complexes » du référendum d'initiative partagée.

Cependant, il a refusé qu'un référendum puisse « défaire l'action du Parlement », alors que l'opposition, à gauche, avait appelé à consulter directement les Français sur la réforme contestée du système des retraites.

[Lire la suite](#)

05/10/2023 01:00